

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le lundi quatorze novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 10/11/2022 se sont réunis à la salle des fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Philippe PELLERIN.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal des séances du 10/10/2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Choix des cabinets de contrôle et SPS pour le multiservices

Délibération 1-1-2022-NF-040

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Décision modificative n°2022/001

Délibération 7-1-2022-NF-041

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Actualisation des charges locatives

Délibération 7-2-2022-NF-042

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Tarifs et redevances funéraires

Délibération 7-2-2022-NF-043

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Demande de subvention école

Délibération 7-5-2022-NF-044

par 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Demande de subvention Amicale de chasse

Délibération 7-5-2022-NF-045

par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Informations et questions diverses

- Invitation à l'assemblée générale du Comité des fêtes le vendredi 18/11/2022 à 18h30 dans la salle des fêtes.
- Rapport d'activité du Département : bilan des principales opérations menées en 2021 en faveur de l'environnement
- Un feu d'artifice offert par la mairie sera tiré à l'occasion du marché de Noël le 4 décembre 2022 à 18h30 à La Blardière.
- Par mesure d'économie d'énergie, M. le Maire prévoit d'éteindre l'éclairage public à 21h au lieu de 22h. De même, les illuminations de Noël seront limitées.
- M. le Maire et l'équipe municipale présenteront leurs vœux à la population le 21 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h02.

Affiché le 15/11/2022 Transmis à la préfecture le 15/11/2022
